

MARS 2010

L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ ASSOCIATIF DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE EN 2008

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON AVEC D'AUTRES TERRITOIRES



Étude réalisée dans le cadre de l'Observatoire partenarial de l'économie de Lille métropole



MARS 2010

L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ ASSOCIATIF DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE EN 2008

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON AVEC D'AUTRES TERRITOIRES



Étude réalisée dans le cadre de l'Observatoire partenarial de l'économie de Lille métropole



RENFORCER LE POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE¹

On le savait depuis longtemps, mais cette étude de grande qualité le rappelle, chiffres précis à l'appui : l'économie sociale et solidaire est devenue en France, et plus encore dans la région et dans l'arrondissement de Lille, un poids lourd dans l'économie et dans l'emploi, et un secteur majeur de contribution au bien-être de la population, dans le respect de valeurs de solidarité et de démocratie.

Mais c'est un secteur qui souffre actuellement, et dont l'influence et la considération politiques ne sont pas à la hauteur de ce qu'il apporte et pourrait apporter au développement humain durable et à l'emploi de qualité. La crise actuelle devrait pourtant nous conduire à privilégier un tel secteur et à tout faire pour qu'il surmonte ses difficultés présentes. Les régions et les territoires sont bien placés, du fait de la proximité des besoins et des ressources, pour répondre aux attentes des citoyens, pour résister à une logique financière qui creuse les inégalités, détruit et précarise l'emploi, met en péril l'environnement.

Les territoires peuvent pour cela s'appuyer sur une économie sociale et solidaire (ESS) dont les initiatives et les entreprises très diverses démontrent qu'il est possible d'entreprendre, d'employer et de consommer autrement, de manière plus respectueuse des personnes, des territoires et de la planète. La croissance de l'emploi de l'ESS a été supérieure à la moyenne de celle du secteur privé en France et dans la région entre 2004 et 2008, sans compter la contribution importante des engagements bénévoles à la cohésion des territoires et au lien social. Mais, dans l'arrondissement de Lille, un freinage s'est manifesté, et il est à craindre que 2009 soit une mauvaise année.

Ancrée localement, peu délocalisable, porteuse de proximité et de solidarités, l'ESS contribue à une économie territoriale plus humaine mais aussi plus attractive, à une période où l'attractivité des territoires se fonde au moins autant sur la qualité et l'efficacité des services d'intérêt général que sur les technologies. Sa prise en compte et son intégration dans l'ensemble des politiques territoriales est aujourd'hui indispensable pour faire des territoires le cœur de l'économie réelle. L'ESS, force économique et sociale, ouvre, par l'exemple et la contagion, la voie à un développement plus solidaire, à une sortie de crise par le haut, en privilégiant la coopération constructive et non la compétition trop souvent destructrice.

Jean GADREY
Professeur émérite d'économie,
Université de Lille 1

1- Ce texte prend partiellement appui sur un appel national, lancé par plus de cent personnalités de tous horizons, en faveur du développement de l'ESS dans les régions et les territoires.



SOMMAIRE

I. L'ASSOCIATIF : UN ENJEU POUR L'EMPLOI	7
L'emploi salarié associatif, un poids relatif plus important à Lille qu'à Lyon et à Marseille	9
L'associatif représente 89% des emplois salariés privés de l'Économie sociale et solidaire (ESS)	9
Une croissance de l'emploi salarié associatif plus dynamique à Lille qu'à Lyon entre 2004 et 2008	10
2008, une année plus difficile pour l'emploi salarié associatif à Lille qu'à Lyon et à Marseille	10
L'associatif, des profils d'emplois salariés particuliers au regard du reste de l'économie	11
II. L'ASSOCIATIF : UN ENJEU SOCIÉTAL	13
La « santé humaine et l'action sociale », premier employeur associatif à Lille, à Lyon et à Marseille	15
Une évolution de l'emploi salarié associatif dans l'« enseignement » plus favorable à Lille qu'à Lyon entre 2004 et 2008	16
Une croissance de l'emploi salarié associatif dans l'« enseignement » uniquement à Lille en 2008	16
Des associations essentiellement localisées dans les territoires urbains	17
Le dispositif « Appui aux micro-projets associatifs », un outil pour favoriser la création d'emplois associatifs	18
III. L'ASSOCIATIF : UN SECTEUR QUI SE STRUCTURE	19
Des associations de taille intermédiaire plus nombreuses à Lille qu'à Lyon et à Marseille	21
Des associations en moyenne plus grandes à Lille qu'à Lyon et à Marseille	22
Des créations d'emplois plus nombreuses dans les grandes associations à Lille entre 2004 et 2008, phénomène amplifié à Lyon	23
Des créations d'emplois plus nombreuses dans les grandes associations à Lyon et à Marseille qu'à Lille en 2008	23
Le financement des associations	24
Les besoins des associations	24
IV. LES STRATÉGIES INSTITUTIONNELLES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	25
La stratégie du Conseil régional Nord-Pas de Calais	27
La stratégie du Conseil général du Nord	28
La stratégie de Lille Métropole Communauté urbaine	29
MÉTHODOLOGIE, SOURCES, TERRITOIRES	31

I.

L'ASSOCIATIF : UN ENJEU POUR L'EMPLOI



L'emploi salarié associatif, un poids relatif plus important à Lille qu'à Lyon et à Marseille

L'associatif, 11% des emplois salariés privés de Lille

Fin 2008, les 2 572 associations employeuses de Lille (soit 9,3% des établissements) emploient 42 415 salariés (11,3% des salariés). Lille² accueille 40% des salariés associatifs et 39% des associations employeuses de la région. En comparaison, Lille concentre 30% de la population, 38% des emplois salariés privés et 35% des établissements employeurs privés de la région.

REPÈRES

Un poids relatif inférieur de 1 à 3 points à Lyon et à Marseille

La part des emplois associatifs dans l'ensemble du secteur privé de Lille est supérieure de 3,1 points à celle de Lyon³ et de 1,3 point à celle de Marseille⁴. Elle est également supérieure de 0,5 point à celle de la région et de 2,6 points à celle de la France. Le nombre d'emplois associatifs rapporté à 1 000 habitants est de 35 à Lille contre 29 à Lyon et à Marseille, 27 en région et 23 en France. Les contextes historiques et sociaux différents traduisent les écarts entre les poids de l'associatif au sein du secteur privé dans les territoires considérés.

RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS ASSOCIATIFS ET DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES EN 2008

Territoires	Emplois salariés privés associatifs		Associations employeuses		Nombre d'emplois privés salariés associatifs pour 1 000 habitants
	Nombre	Part dans le secteur privé	Nombre	Part dans le secteur privé	
Métropole lyonnaise	50 491	8,1%	3 912	7,4%	29
Métropole marseillaise	43 694	10,0%	3 477	8,0%	29
Arrondissement de Lille	42 415	11,3%	2 572	9,3%	35
Région Nord-Pas de Calais	106 753	10,8%	6 574	8,4%	27
France métropolitaine	1 440 941	8,7%	124 816	7,8%	23

Source : Pôle Emploi, 31/12/2008 (provisoire) / Traitements : CBELM-ADULM

L'associatif représente 89% des emplois salariés privés de l'Économie sociale et solidaire (ESS)

L'associatif est la plus importante des 4 familles⁵ qui composent l'Économie sociale et solidaire (les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations). À Lille, le secteur associatif regroupe 89,1% des postes salariés et 89,3% des établissements employeurs de l'Économie sociale et solidaire.

Nous ne disposons pas d'éléments de comparaison avec d'autres métropoles de taille comparable. Néanmoins, le poids, en postes de travail et en établissements employeurs, de l'associatif dans l'Économie sociale et solidaire à Lille se révèle plus important que celui observé à l'échelle de la région (respectivement de +0,9 point et de +1,9 point qu'au niveau régional).

RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PAR FAMILLE

Familles	Part des postes de travail salariés		Part des établissements employeurs	
	Arrondissement de Lille	Région Nord-Pas de Calais	Arrondissement de Lille	Région Nord-Pas de Calais
Coopératives	5,7%	6,0%	7,3%	8,9%
Mutuelles	3,1%	2,8%	3,0%	3,3%
Associations	89,1%	88,2%	89,3%	87,4%
Fondations	2,0%	3,0%	0,4%	0,5%

Source : INSEE, CLAP 2007 (hors agriculture) – Traitements : CRESS Nord-Pas de Calais

2- Lille : arrondissement de Lille.

3- Lyon : métropole lyonnaise (zone d'emploi de Lyon).

4- Marseille : métropole marseillaise (zones d'emploi de Marseille-Aubagne, Étang de Berre, Aix en Provence) (voir Partie « Méthodologie, Sources, Territoires »).

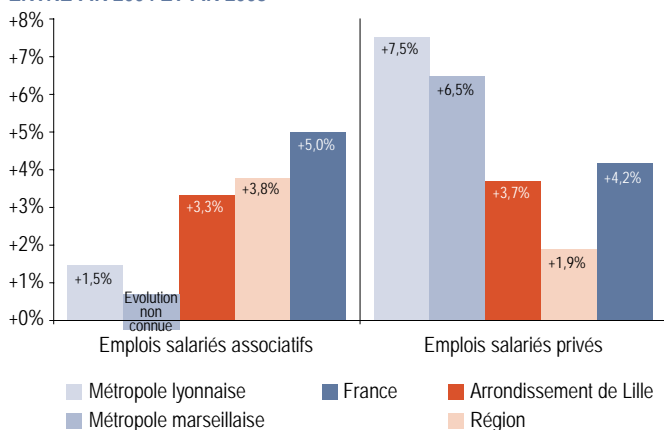
5- Voir définition dans Partie « Méthodologie, Sources, Territoires ».

Une croissance de l'emploi salarié associatif plus dynamique à Lille qu'à Lyon entre 2004 et 2008

1 364 emplois associatifs créés à Lille

Entre 2004 et 2008, le secteur associatif a créé 1 364 emplois associatifs à Lille, soit une croissance de +3,3%. Ce taux est légèrement inférieur au taux de croissance de l'emploi salarié privé (+3,7%) au cours de la même période.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS SALARIÉS ASSOCIATIFS ENTRE FIN 2004 ET FIN 2008



Source : Pôle Emploi, 31/12/2004 et 31/12/2008 (provisoire) - Traitements : CBELM-ADULM

REPÈRES

Une croissance de l'emploi associatif moins rapide à Lyon

Quel que soit le territoire considéré, l'associatif a créé des emplois entre 2004 et 2008. Le taux de croissance observé à Lille (+3,3%) est supérieur à celui observé à Lyon (+1,5%), mais plus faible que celui observé au niveau régional (+3,8%) et national (+5,0%).

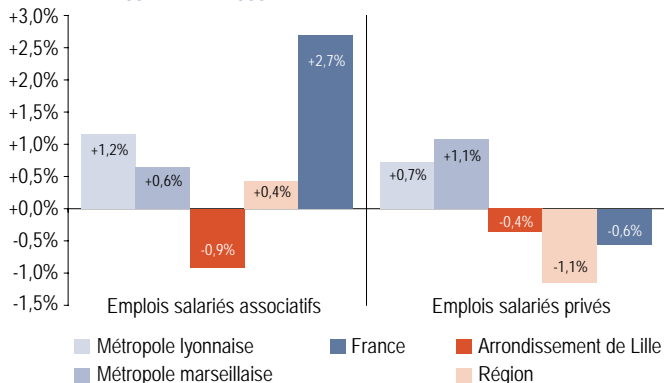
Au cours de la même période, l'emploi associatif a progressé moins vite que l'ensemble de l'emploi salarié privé à Lille (+3,7%) et à Lyon (+7,5%). A l'inverse, l'emploi associatif a progressé plus vite que l'emploi salarié privé aux échelles régionale (+1,9%) et nationale (+4,2%).

2008, une année plus difficile pour l'emploi salarié associatif à Lille qu'à Lyon et à Marseille

391 emplois associatifs perdus à Lille

Au cours de l'année 2008, Lille a perdu 391 emplois associatifs, soit un taux de décroissance de 0,9%. Cette baisse est plus importante que celle de l'emploi salarié privé (-0,4%) au cours de la même période.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS SALARIÉS ASSOCIATIFS ENTRE FIN 2007 ET FIN 2008



Source : Pôle Emploi, 31/12/2007 et 31/12/2008 (provisoire) - Traitements : CBELM-ADULM

REPÈRES

Une poursuite de la croissance de l'emploi associatif à Lyon et à Marseille

En 2008, Lille est le seul territoire à avoir connu une évolution négative.

À Lyon et à Marseille, l'emploi associatif a augmenté sur cette période comme l'emploi salarié privé (respectivement pour Lyon, +1,2% contre +0,7% et pour Marseille, +0,6% contre +1,1%). En région et en France, l'emploi associatif a également cru (respectivement pour la région, +0,4% contre -1,1% ; pour la France, +2,7% contre -0,6%) malgré une baisse de l'emploi salarié privé.

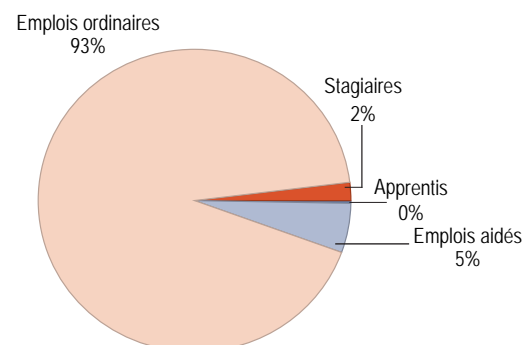
L'associatif, des profils d'emplois salariés particuliers au regard du reste de l'économie

Nous ne disposons pas pour ce chapitre d'éléments de comparaison avec les métropoles lyonnaise, marseillaise, la région et la France.

Une majorité de contrats ordinaires

Parmi l'ensemble des contrats de travail dans les associations de Lille, 93% sont des contrats ordinaires (CDI, CDD...), 5% correspondent à des emplois aidés⁶ et 3% à des stages ou des contrats d'apprentissage.

RÉPARTITION DES CONTRATS DE TRAVAIL SELON LA NATURE



Source : INSEE, DADS 2007 - Traitements : CRESS Nord-Pas de Calais

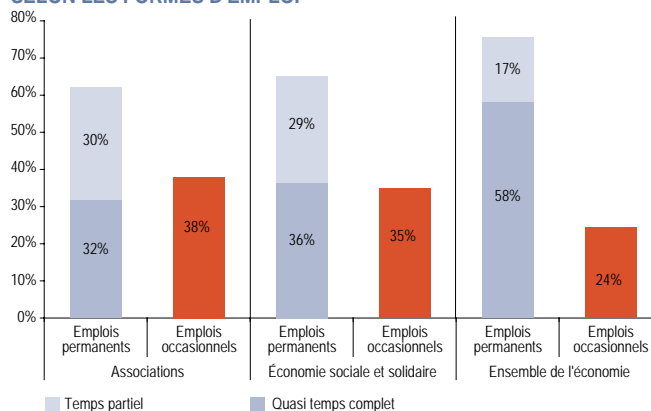
Davantage d'emplois occasionnels et de temps partiel

Les associations de Lille ont davantage recours à des contrats de travail occasionnels⁷ et à temps partiel que l'ensemble des établissements privés employeurs : 38% des contrats de travail des associations employeuses de Lille concernent des emplois occasionnels contre 24% dans l'ensemble du secteur privé.

L'emploi à temps partiel⁸ est beaucoup plus développé au sein du secteur associatif que dans l'ensemble du secteur privé : 49% des contrats de travail permanents des associations sont à temps partiel contre 23% dans l'ensemble du secteur privé.

L'importance du poids des contrats à temps partiel est liée aux principaux secteurs associatifs qui délivrent des services, comme l'éducation, la santé, l'action sociale, les services aux personnes.

RÉPARTITION DES CONTRATS DE TRAVAIL SELON LES FORMES D'EMPLOI



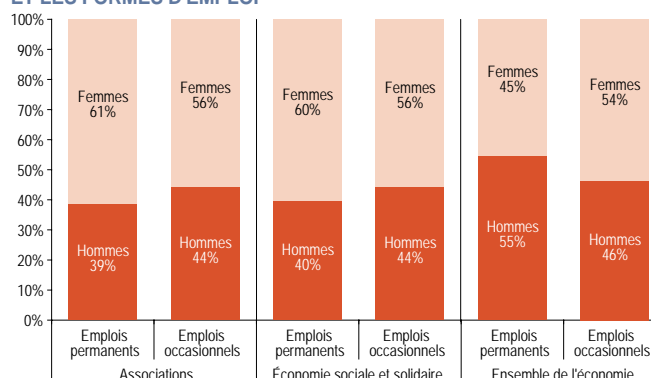
Source : INSEE, DADS 2007 - Traitements : CRESS Nord-Pas de Calais

Une plus grande part d'emplois féminins

L'associatif est un secteur essentiellement féminin. En effet, 61% des emplois associatifs permanents sont occupés par des femmes contre 45% dans l'ensemble du secteur privé.

La proportion d'hommes est plus élevée parmi les emplois occasionnels que parmi les emplois permanents : 44% des emplois associatifs occasionnels sont occupés par des hommes contre 39% parmi les emplois associatifs permanents.

RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS SELON LE SEXE ET LES FORMES D'EMPLOI



Source : INSEE, DADS 2007 - Traitements : CRESS Nord-Pas de Calais

6- Un contrat aidé est un contrat de travail dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

7- Les emplois occasionnels regroupent les postes de travail dont le nombre d'heures salariés est inférieur à 120h ou dont la durée d'emploi est inférieure à 30 jours sur l'année ou dont la rémunération nette ramenée à l'année est inférieure à 3 SMIC mensuel.

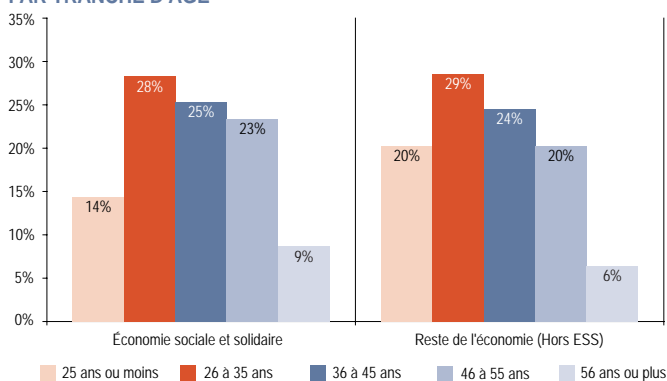
8- Les emplois permanents à temps partiel regroupent les postes de travail occupés à moins de 75% du temps de travail moyen de l'entreprise ou du secteur d'activité.

Une moyenne d'âge plus élevée

Nous ne disposons pas de données sur la répartition des postes de travail du secteur associatif par catégorie d'âge. Néanmoins rappelons que l'associatif représente 89% des postes de travail de l'Économie sociale et solidaire.

Les salariés de l'Économie sociale et solidaire (ESS) sont plus âgés que ceux qui exercent leur emploi dans le reste de l'économie : 32% des emplois permanents de l'ESS sont occupés par des salariés de 46 ans ou plus contre 26% pour le reste de l'économie (hors ESS). À l'opposé, seuls 14% des emplois permanents de l'ESS sont exercés par des salariés de 25 ans ou moins contre 20% pour le reste de l'économie (hors ESS).

RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS PERMANENTS PAR TRANCHE D'ÂGE



Source : INSEE, DADS 2007 / Traitements : CRESS Nord-Pas de Calais

Plus d'employés et de professions intermédiaires

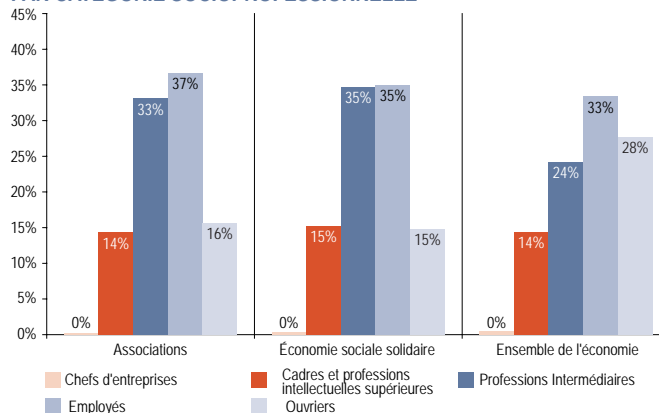
Les associations de Lille emploient principalement des employés (37% des emplois associatifs) et des professions intermédiaires (33%), contre respectivement 33% et 24% dans l'ensemble du secteur privé.

Les ouvriers sont moins présents au sein de l'associatif que dans l'ensemble du secteur privé : 16% des emplois associatifs permanents sont occupés par des ouvriers contre 28% dans l'ensemble du secteur privé.

Le poids des « cadres et professions intellectuelles supérieures » est identique dans l'associatif et dans l'ensemble du secteur privé (14% des salariés).

Globalement, la nature des activités exercées au sein de l'associatif peut se rapprocher de la répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle des activités de services.

RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS PERMANENTS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



Source : INSEE, DADS 2007 / Traitements : CRESS Nord-Pas de Calais

II.

L'ASSOCIATIF : UN ENJEU SOCIÉTAL



La « santé humaine et l'action sociale », premier employeur associatif à Lille, à Lyon et à Marseille

La « santé humaine et l'action sociale », plus d'un emploi associatif sur deux à Lille

Le champ d'activité de l'associatif se concentre majoritairement dans quatre secteurs : la « santé humaine et l'action sociale » (52% des emplois associatifs de Lille, 21 942 salariés), l'« enseignement » (21%, 8 959 salariés), les « autres activités de services » (13%, 5 569 salariés) et le secteur des « arts, spectacles et activités récréatives » (6%, 2 475 salariés).

Les associations font majoritairement partie des acteurs apportant des services à la population et contribuant à améliorer le cadre de vie et à renforcer la cohésion sociale.

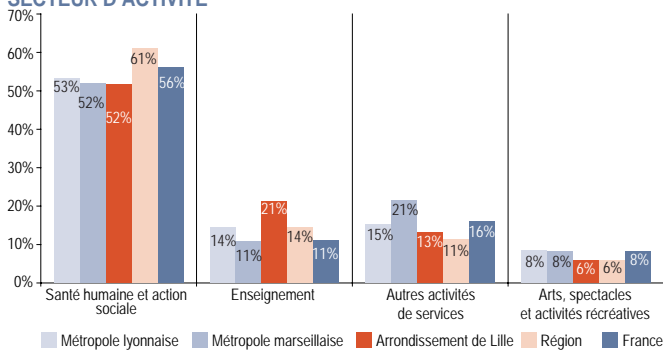
REPÈRES

L'« enseignement », un poids plus faible dans l'emploi associatif à Lyon et à Marseille

Le secteur de l'« enseignement » est plus représenté parmi l'ensemble des emplois associatifs à Lille (21% des emplois associatifs) qu'à Lyon (14%) et qu'à Marseille (11%), qu'en région (14%) et qu'en France (11%).

Le poids du secteur « santé humaine et de l'action sociale » dans l'emploi associatif est identique à Lille, à Lyon et à Marseille (entre 52 et 53% des emplois) ; il est plus élevé en région (61%) et en France (56%).

RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS ASSOCIATIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : Pôle Emploi, 31/12/2008 (provisoire) / Traitements : CBELM-ADULM

L'associatif, 69% des emplois salariés de la « santé humaine et de l'action sociale » à Lille

L'associatif regroupe 69% des emplois de la « santé humaine et de l'action sociale », 76% de ceux de l'« enseignement », 50% de ceux des « autres activités de services » et 64% de ceux des « arts, spectacles et activités récréatives ».

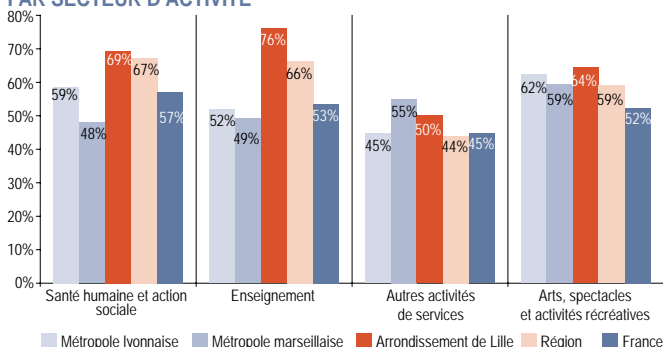
REPÈRES

Un poids de l'associatif dans l'emploi salarié moins important à Lyon et à Marseille dans trois des principaux champs d'activité

Il s'agit des secteurs de la « santé humaine et de l'action sociale », de l'« enseignement » et, dans une moindre mesure, dans celui des « arts, spectacles et activités récréatives ».

Le constat est similaire en région et en France.

POIDS DE L'ASSOCIATIF AU SEIN DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : Pôle Emploi, 31/12/2008 (provisoire) / Traitements : CBELM-ADULM

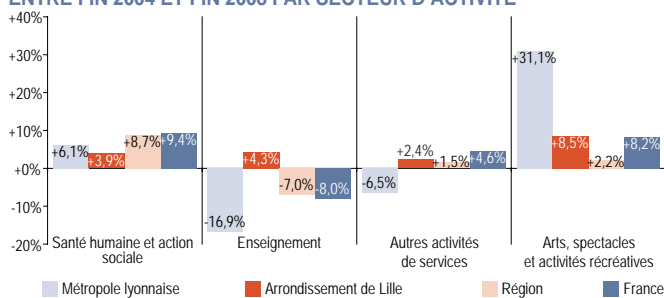
Une évolution de l'emploi salarié associatif dans l'« enseignement » plus favorable à Lille qu'à Lyon entre 2004 et 2008

Les quatre principaux secteurs associatifs en croissance à Lille

Entre 2004 et 2008, l'emploi associatif de Lille a progressé dans les quatre principaux secteurs d'activité.

La plus forte progression relative s'observe dans le secteur des « arts, spectacles et activités récréatives » (+8,5% soit +194 emplois), suivi par l'« enseignement » (+4,3% soit +368 emplois), la « santé humaine et l'action sociale » (+3,9% soit +828 emplois) et les « autres activités de services » (+2,4% soit +128 emplois).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS ASSOCIATIFS ENTRE FIN 2004 ET FIN 2008 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : Pôle Emploi, 31/12/2004 et 31/12/2008 (provisoire) - Traitements : CBELM-ADULM

REPÈRES

L'emploi associatif en décroissance à Lyon dans le secteur de l'« enseignement »

Entre 2004 et 2008, l'emploi associatif a progressé dans les secteurs de l'« enseignement » et des « autres activités de services » à Lille, alors qu'il a diminué à Lyon, en région et en France.

L'emploi salarié associatif a évolué à un rythme plus faible à Lille qu'à Lyon, qu'en région et qu'en France dans le secteur de la « santé humaine et de l'action sociale ».

Dans le secteur des « autres activités de services », Lille est en croissance contrairement à Lyon ; le taux de croissance de Lille est plus fort qu'en région mais plus faible qu'en France dans ce secteur.

La progression de l'emploi dans le secteur des « arts, spectacles et activités récréatives » est en revanche relativement plus importante à Lyon qu'à Lille.

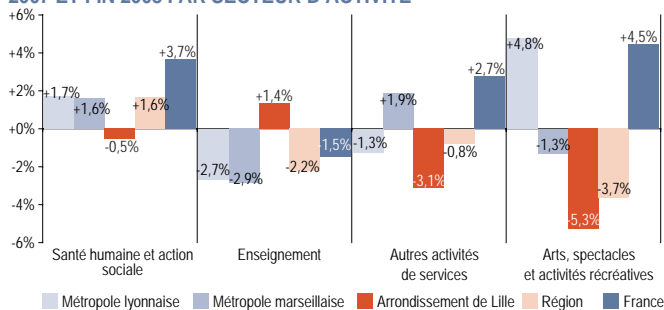
Une croissance de l'emploi salarié associatif dans l'« enseignement » uniquement à Lille en 2008

L'« enseignement », seul secteur en croissance à Lille

Au cours de l'année 2008, à Lille, tous les secteurs ont perdu des emplois associatifs, sauf celui de l'« enseignement » (+1,4% soit +120 emplois).

Les plus importantes baisses relatives s'observent dans le secteur des « arts, spectacles et activités récréatives » (-5,3% soit -138 emplois), suivi par celui des « autres activités de services » (-3,1% soit -179 emplois) et de la « santé humaine et l'action sociale » (-0,5% soit -120 emplois).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS ASSOCIATIFS ENTRE FIN 2007 ET FIN 2008 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : Pôle Emploi, 31/12/2007 et 31/12/2008 (provisoire) - Traitements : CBELM-ADULM

REPÈRES

L'emploi associatif, toujours en décroissance à Lyon et à Marseille dans le secteur de l'« enseignement »

En 2008, la croissance de l'emploi associatif dans le secteur de l'« enseignement » à Lille s'oppose à la décroissance constatée à Lyon et à Marseille, en région et en France.

À contrario, dans le secteur de la « santé humaine et de l'action sociale », l'emploi associatif a diminué à Lille, alors qu'il a augmenté dans les autres territoires de comparaison.

Dans les deux autres secteurs, Lille a enregistré les plus mauvais résultats :

- dans le secteur des « autres activités de services », Lille a le plus fort taux de décroissance par rapport aux territoires en décroissance (Lyon et la région) et s'oppose aux territoires en croissance (Marseille et la France) ;

- dans le secteur des « arts, spectacles et activités récréatives », Lille a le taux de décroissance le plus fort par rapport aux territoires en décroissance (Marseille et la région) et s'oppose aux territoires en croissance (Lyon et la France).

Des associations essentiellement localisées dans les territoires urbains

Le schéma directeur décompose le territoire de l'arrondissement de Lille en onze territoires : la couronne Nord de Lille, la couronne Sud de Lille, la Lys, les Weppes communautaires, le territoire Est, le territoire Lillois, le territoire Roubaisien, le territoire Tourquennois, le Pays des Weppes, la Pévèle (dont la commune de Pont-à-Marcq) et le Sud Interurbain.

L'emploi associatif se concentre prioritairement dans les grands pôles urbains de la métropole lilloise.

En 2008, 75% de l'emploi associatif se localise dans les quatre grands pôles urbains de la métropole : 42% dans le territoire Lillois, 15% dans le territoire Roubaisien, 9% dans le territoire Tourquennois et 9% dans le territoire Est.

Les territoires les plus urbains disposent du seuil critique nécessaire à assurer la vie de l'association ; ils réunissent le plus grand nombre de publics « utilisateurs » et le plus d'initiatives. Ces associations peuvent avoir une zone de chalandise qui s'étend bien largement au-delà des frontières du territoire.

Deux territoires comptent un nombre d'emplois pour 1 000 habitants au moins égal à la moyenne de l'arrondissement (36) : le territoire Lillois (71) et le territoire Est (36). Les plus faibles densités s'observent dans le territoire du Pays des Weppes (8) et du Sud Interurbain (14).

Une analyse plus fine par type d'activité souligne l'attraction qu'exerce le territoire Lillois quel que soit le secteur.

Dans les territoires plus ruraux, l'emploi associatif, moins présent,

satisfait plutôt des besoins locaux : les associations dont l'activité est liée aux « arts, spectacles et activités récréatives » y sont ainsi relativement mieux représentées que les autres types d'associations.

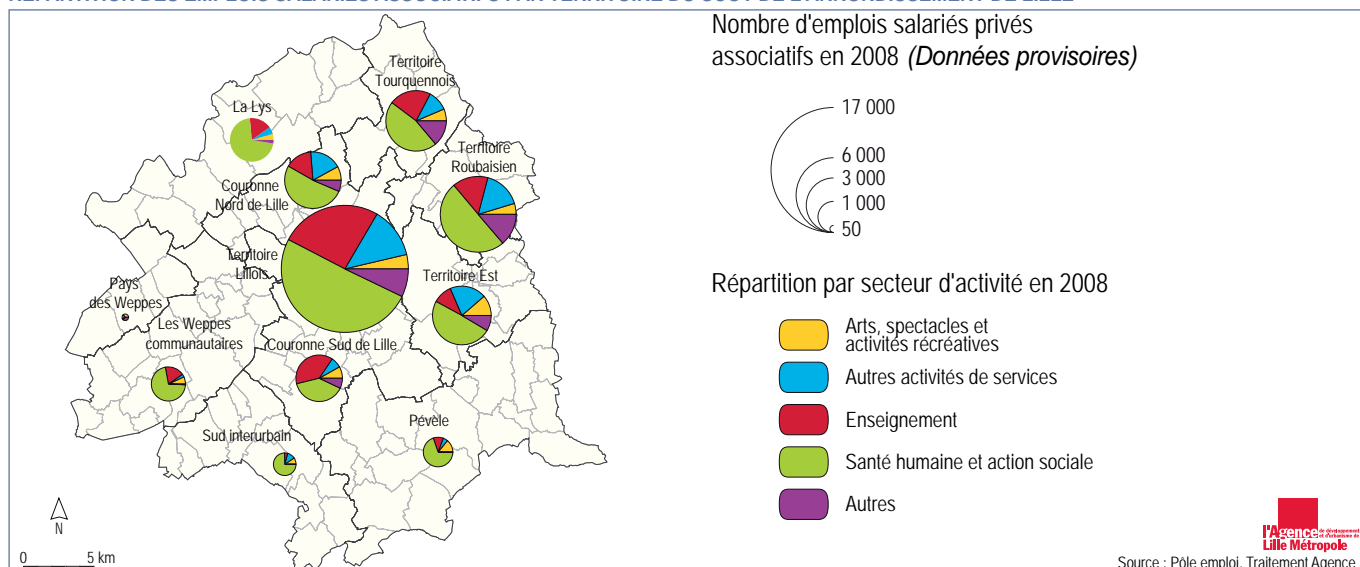
INDICES DE SPÉCIFICITÉ PAR TERRITOIRE DU SCOT DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

	Santé humaine et action sociale	Enseignement	Autres activités de services	Arts, spectacles et activités récréatives
Couronne Nord	0,9	0,6	1,2	1,2
Couronne Sud	0,5	1,1	0,3	0,9
La Lys	0,9	0,5	0,3	0,5
Les Weppes communautaires	0,8	0,5	0,1	0,7
Pays des Weppes	0,0	0,1	0,4	1,5
Pévèle	0,9	0,4	0,3	1,7
Sud Interurbain	0,5	0,1	0,3	0,6
Territoire Est	1,0	0,5	1,6	2,0
Territoire Lillois	1,9	2,4	1,9	1,2
Territoire Roubaisien	0,8	0,6	1,0	0,6
Territoire Tourquennois	0,6	0,8	0,6	0,8

En rouge : indice de spécificité supérieur ou égal à 1 - l'emploi associatif par habitant est supérieur à la moyenne de l'arrondissement, les initiatives couvrent une partie des besoins de la population.

En gris : indice inférieur ou égal à 0,4 - une partie des besoins de la population peuvent être couverts par des associations situées sur d'autres territoires.

RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS ASSOCIATIFS PAR TERRITOIRE DU SCOT DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE



Le dispositif « Appui aux micro-projets associatifs », un outil pour favoriser la création d'emplois associatifs

Le dispositif « Appui aux micro-projets associatifs » a été initié par le Fonds social européen au début des années 2000, pour répondre aux besoins de financement de projets locaux d'associations, entreprises à but non-lucratif ou coopératives en faveur de l'emploi, de la lutte contre les exclusions ou de l'égalité des chances. L'objectif était de permettre l'accès aux fonds européens à des structures qui n'en bénéficiaient pas jusqu'alors.

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, en lien avec l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS), met en œuvre ce dispositif dans la région Nord-Pas de Calais.

La première programmation 2003-2007 a permis, grâce à une dotation de plus de 7 300 000€, de financer 260 projets en Nord-Pas de Calais dont près de 120 dans l'arrondissement de Lille, soit 46% des micro-projets associatifs financés. En termes d'emplois, cela représente plus de 263 emplois créés (dont près de 100 pour l'arrondissement de Lille), mais également plus de 3 900 personnes bénéficiant d'un parcours d'insertion professionnelle à travers des projets d'insertion financés.

Les trois secteurs d'activités qui représentent 90% des conventions engagées, sont le secteur des activités récréatives, culturelles et sportives (23% des micro-projets associatifs), celui de la santé et de l'action sociale (22%), et enfin celui des activités associatives (45% dont 51% d'actions d'insertion sociale et professionnelle).

III.

L'ASSOCIATIF : UN SECTEUR QUI SE STRUCTURE



Des associations de taille intermédiaire plus nombreuses à Lille qu'à Lyon et à Marseille

Les associations de 5 à 49 salariés, près de la moitié des associations et des emplois associatifs à Lille

Les associations de moins de 5 salariés (1 198 associations) représentent 47% des associations de Lille et 6% des salariés associatifs (2 364 emplois).

Celles de 5 à 49 salariés (1 203 associations) représentent également 47% des associations de Lille mais regroupent 45% des salariés associatifs (18 926 emplois).

Bien que ne représentant que 7% des associations, les 171 associations de 50 salariés et plus regroupent 50% de l'emploi associatif (soit 21 125 emplois).

REPÈRES

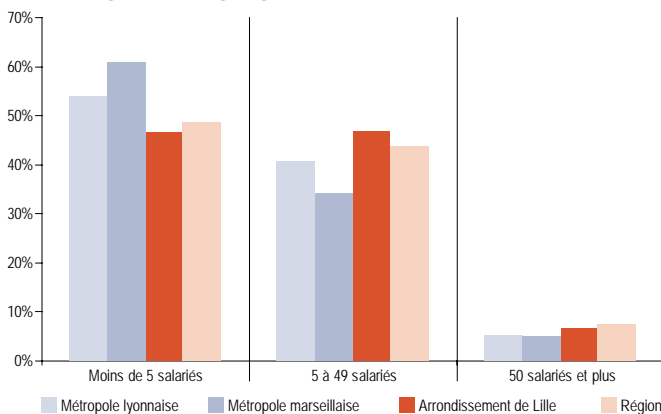
Des associations de taille intermédiaire moins nombreuses à Lyon mais concentrant plus d'emplois

Lille est le territoire où le poids relatif des associations de moins de 5 salariés est le plus faible.

Lille compte, en proportion, plus d'associations de 5 à 49 salariés que Lyon, Marseille, la région et la France. L'emploi concentré dans ces associations est relativement moins important à Lille qu'à Lyon et qu'en France mais plus important qu'à Marseille et qu'en région.

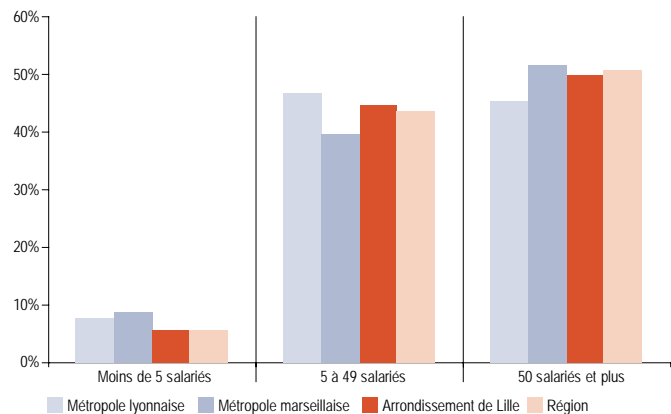
Les associations de 50 salariés et plus représentent de 5 à 8% des associations selon les territoires. Elles concentrent entre 50% et 51% des emplois associatifs à Lille, à Marseille et en région ; le taux de concentration est plus faible à Lyon (45%) et à l'échelle nationale (42%).

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES PAR TRANCHE D'EFFECTIFS



Source : Pôle Emploi, 31/12/2008 (provisoire) - Traitements : CBELM-ADULM

RÉPARTITION DES EMPLOIS SALARIÉS ASSOCIATIFS PAR TRANCHE D'EFFECTIFS



Source : Pôle Emploi, 31/12/2008 (provisoire) - Traitements : CBELM-ADULM

Des associations en moyenne plus grandes à Lille qu'à Lyon et à Marseille

Les associations de Lille, 16 salariés en moyenne

Les associations du secteur de la « santé humaine et l'action sociale », les plus nombreuses avec celles du secteur de l'« enseignement », sont des associations de plus grande taille ; elles comptent en moyenne entre 23 et 30 salariés.

Les associations des secteurs des « autres activités de services » et des « arts, spectacles et activités récréatives » sont, quant à elles, plus petites ; elles comptent en moyenne entre 4 et 8 salariés.

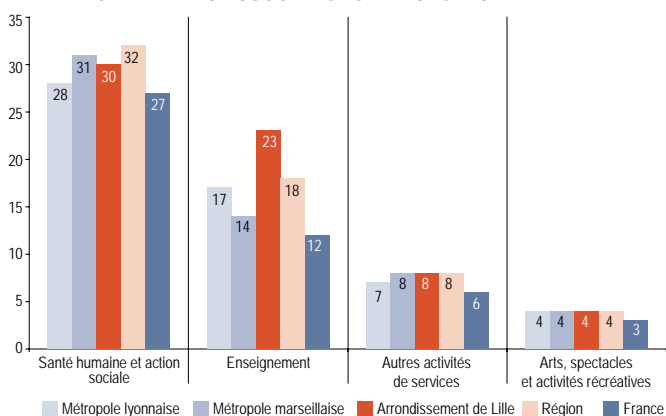
REPÈRES

Des associations de plus petite taille à Lyon et à Marseille

La taille moyenne des associations de Lille (16) est légèrement plus élevée qu'à Lyon (13), qu'à Marseille (13) et qu'en France (12).

La taille moyenne des associations du secteur de l'« enseignement », plus élevée à Lille (23) que dans les autres territoires considérés, explique en partie ce fait.

TAILLE MOYENNE DES ASSOCIATIONS PAR SECTEUR



Source : Pôle Emploi, 31/12/2008 (provisoire) - Traitements : CBELM-ADULM

Des créations d'emplois plus nombreuses dans les grandes associations à Lille entre 2004 et 2008, phénomène amplifié à Lyon

Les associations de 50 salariés et plus, les plus créatrices d'emplois à Lille

Entre 2004 et 2008, le nombre d'associations de 5 à 49 salariés et de 50 salariés et plus a augmenté respectivement de +1,6% (soit +19 associations) et de +2,4% (soit +4 associations), tandis que le nombre d'associations de moins de 5 salariés a diminué de 1,1% (soit -13 associations). L'augmentation du nombre d'emplois associatifs de Lille entre 2004 et 2008 résulte principalement de l'augmentation du nombre d'emplois dans les associations de 50 salariés et plus (+4,9% soit +992 emplois) et, dans une moindre mesure, dans les associations de 5 à 49 salariés (+2,1% soit +386 emplois).

ÉVOLUTION DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES ENTRE FIN 2004 ET FIN 2008 PAR TAILLE

	Moins de 5 salariés	5 à 49 salariés	50 salariés et plus
Métropole lyonnaise	+12,5%	+0,4%	+5,7%
Métropole marseillaise	//	//	//
Arrondissement de Lille	-1,1%	+1,6%	+2,4%
Région	-1,9%	-0,1%	+3,5%
France	+3,8%	+2,2%	+8,3%

Source : Pôle Emploi, 31/12/2004 et 31/12/2008 (provisoire) - Traitements : CBELM-ADULM

REPÈRES

Une croissance des associations de 50 salariés et plus, plus soutenue à Lyon

Le nombre d'associations de 50 salariés et plus et le nombre d'emplois s'y concentrant ont augmenté dans tous les territoires entre 2004 et 2008 mais à des rythmes moins soutenus à Lille. La décroissance de l'emploi au sein des associations de moins de 5 salariés différencie Lille (-0,6%) de Lyon (+12,0%) et de la France (+2,7%). Comme Lille, la région enregistre une diminution de l'emploi dans les associations de petite taille.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS SALARIÉS ASSOCIATIFS ENTRE FIN 2004 ET FIN 2008 PAR TAILLE

	Moins de 5 salariés	5 à 49 salariés	50 salariés et plus
Métropole lyonnaise	+12,0%	-3,5%	+5,3%
Métropole marseillaise	//	//	//
Arrondissement de Lille	-0,6%	+2,1%	+4,9%
Région	-2,7%	-0,4%	+8,5%
France	+2,7%	+2,7%	+8,4%

Source : Pôle Emploi, 31/12/2004 et 31/12/2008 (provisoire) - Traitements : CBELM-ADULM

Des créations d'emplois plus nombreuses dans les grandes associations à Lyon et à Marseille qu'à Lille en 2008

Les associations de 50 salariés et plus, seules créatrices d'emplois à Lille

Au cours de l'année 2008, seules les associations de 50 salariés et plus ont vu leur nombre augmenter à Lille (+1,2% soit +2 associations). La croissance de leurs emplois (+1,6% soit +325 emplois) a permis de compenser une partie des pertes dans les associations de taille inférieure.

ÉVOLUTION DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES ENTRE FIN 2007 ET FIN 2008 PAR TAILLE

	Moins de 5 salariés	5 à 49 salariés	50 salariés et plus
Métropole lyonnaise	+0,1%	+0,6%	+3,0%
Métropole marseillaise	-5,1%	-1,0%	+3,7%
Arrondissement de Lille	-4,8%	-3,7%	+1,2%
Région	-5,6%	-1,4%	+1,6%
France	+4,6%	+1,4%	+3,3%

Source : Pôle Emploi, 31/12/2007 et 31/12/2008 (provisoire) - Traitements : CBELM-ADULM

REPÈRES

Une croissance de l'emploi dans les associations de 50 salariés et plus, plus soutenue à Lyon et à Marseille

Les associations de 50 salariés et plus de Lille se sont moins développées en 2008 que celles des autres territoires observés tant en termes de nombre d'associations que de nombre d'emplois.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS SALARIÉS ASSOCIATIFS ENTRE FIN 2007 ET FIN 2008 PAR TAILLE

	Moins de 5 salariés	5 à 49 salariés	50 salariés et plus
Métropole lyonnaise	+0,8%	-0,3%	+2,8%
Métropole marseillaise	-4,5%	-0,8%	+2,8%
Arrondissement de Lille	-3,7%	-3,2%	+1,6%
Région	-5,2%	-0,3%	+1,8%
France	+3,0%	+1,8%	+3,6%

Source : Pôle Emploi, 31/12/2007 et 31/12/2008 (provisoire) - Traitements : CBELM-ADULM

Le financement des associations

En 2005, le budget annuel national était de 48,5 milliards d'euros pour 172 000 associations employeuses, soit un budget annuel moyen de 282 000 € par association employeuse. 14% d'entre elles fonctionnaient avec un budget inférieur à 10 000 €; 13% avec un budget supérieur à 500 000 €.

Les associations d'« action sociale et de santé » réalisaient 42% du budget cumulé des associations, contre 18% pour celles de l'enseignement, 10% pour celles du sport, 8% pour celles de la culture et 7% des loisirs et de la vie sociale.

44% de leurs financements étaient privés (31% des recettes d'activité privées, 9% des cotisations de membres et 4% des dons des particuliers et du mécénat) et 56% publics (13% des communes, 12% des conseils généraux, 4% des conseils régionaux, 15% de l'État, 8% des organismes sociaux...). À noter que les collectivités publiques peuvent verser des financements aux associations soit par le biais de subventions publiques soit par l'achat de prestations soit par des commandes.

Source : Enquête CNRS Matisse / Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005-2006

Les besoins des associations

Dans le cadre de la conférence sur la vie associative du 17 décembre 2009, le cabinet ASDO a réalisé une enquête auprès de responsables associatifs (employeurs ou non) sur leurs relations avec les pouvoirs publics, leurs difficultés en termes de valorisation du bénévolat, leurs attentes en matière d'appui financier, de place dans la société civile, par rapport à la reconnaissance et à la valorisation des bénévoles... Il ressort de cette enquête que pour les associations les principaux sujets de préoccupation concernent la recherche de financements et la pérennité financière.

LES PRINCIPAUX SUJETS DE PRÉOCCUPATION DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS

La difficulté à rechercher et obtenir des financements	54%
Le recrutement des bénévoles membres du bureau et leur mobilisation dans la durée	51%
La pérennité financière de la structure	49%
Le manque de ressources/compétences pour développer des projets et des activités	30%
Les problèmes de locaux	23%
La difficulté à être employeur	17%
La difficulté à concilier réponse à la « commande publique » et initiative associative	16%
La difficulté à se faire reconnaître par les élus locaux	16%
Autres difficultés	10%

Source : Enquête Cabinet ASDO / Supplément Le Monde « Associations » - Décembre 2009

IV.

LES STRATÉGIES INSTITUTIONNELLES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



L'Économie sociale et solidaire est composée essentiellement de quatre grandes familles d'établissements qui partagent quatre grands principes (la lucrativité limitée, la gestion démocratique, l'utilité sociale ou collective, la mixité des ressources). Elle regroupe quatre formes juridiques d'établissements : les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations. Les associations regroupent près de 90% des établissements et des salariés de l'Économie sociale et solidaire⁹. Différents acteurs institutionnels publics ont élaboré des stratégies de soutien pour favoriser le développement des activités de l'Économie sociale et solidaire dont celles de l'associatif.

La stratégie du Conseil régional Nord-Pas de Calais

■ Le Plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire (PRDESS)

Lancé en 2003 puis intégré dans le Schéma régional de développement économique en 2005, le Plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire (PRDESS) a été élaboré à partir d'un travail collectif impliquant l'État, la direction régionale de la Caisse des dépôts et les conseils généraux, ainsi que les acteurs locaux.

Au cours de la Conférence permanente du Schéma régional de développement économique qui s'est tenue le 2 décembre 2009, les principaux partenaires publics de l'ESS ont signé une nouvelle convention cadre, couvrant la période 2009-2013.

Trois principaux axes de travail structurent cette convention :

- diffuser les valeurs et les pratiques de l'ESS ;
- aider le secteur à se structurer et à se professionnaliser ;
- soutenir la création et le développement d'activités.

Derrière la signature des cinq principaux financeurs publics, l'enjeu est de formaliser une stratégie partagée en faveur du développement validée dans le cadre du SRDE en juin 2008, de la faire connaître et de la rendre visible, en particulier auprès des porteurs de projets et des territoires, afin qu'ils sachent clairement quel type de soutien ils peuvent obtenir.

Au-delà des axes de travail et des dispositifs d'appui, la convention propose un mode de gouvernance qui s'articule autour de réunions régulières entre institutions (Comité des financeurs) et de rencontres opérationnelles de coordination et de suivi des programmes communs (Comité stratégique).

Chaque programme d'action s'incarne dans des outils diversifiés et adaptés (accompagnement, contrat de création, outils financiers solidaires, contrat d'appui au développement, soutien aux réseaux d'acteurs, etc.). L'engagement financier représente un total de plus de 8,2 millions d'euros en 2009.

Dans sa déclinaison opérationnelle sur le territoire métropolitain, le PRDESS se traduit par des programmes d'actions portés par chacun les partenaires institutionnels que sont notamment Lille Métropole Communauté urbaine, le Conseil général du Nord et le Conseil régional Nord-Pas de Calais.

■ La politique régionale de soutien de l'économie sociale et solidaire

Lors de la Commission permanente du 20 octobre 2008, les élus régionaux ont adopté un nouveau cadre d'intervention de la politique régionale de soutien au développement de l'ESS. Celui-ci s'inscrit pleinement dans le PRDESS et reprend les axes de la stratégie validée par le SRDE.

La Région a ainsi choisi d'agir sur les conditions d'émergence et de développement de ce secteur, avec la volonté que les structures porteuses d'un projet d'activités économiques trouvent les moyens nécessaires pour pérenniser leurs activités.

La politique régionale de soutien au développement de l'Économie sociale et solidaire a pour objectifs de :

- diffuser les valeurs et les pratiques de l'Économie sociale et solidaire ;
- aider le secteur à se structurer par le soutien aux stratégies de développement local ;
- soutenir la création d'activité.

et ainsi :

- améliorer la qualité de la vie en ciblant les activités pérennes à forte utilité sociale ;
- renforcer l'attractivité du territoire en diversifiant l'offre de services dans différents domaines : personnes âgées, petite enfance, cadre de vie...
- favoriser l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté, de part la finalité sociale des établissements de l'ESS, mais également parce que l'Économie sociale et solidaire est source de création d'emplois pérennes et de qualité.

Ces objectifs se traduisent en programmes d'actions et dispositifs d'aides :

-Actions d'animation et de promotion de l'ESS

La Région soutient l'Assemblée permanente de l'Économie solidaire (APES) et la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire (CRESS), afin notamment de mettre en réseau les acteurs ou de mener des actions de sensibilisation à destination des territoires et du grand public.

-Accompagnement des territoires au travers des volets ESS des Plans locaux de développement économique.

Dans chacun de ces volets, la Région soutient les initiatives locales en matière d'ESS, afin de garantir le développement d'une offre de services répondant aux besoins des habitants et aux enjeux du territoire.

-Soutien à la création et au développement d'activités

La Région soutient, en lien avec les partenaires institutionnels du PRDESS, plusieurs dispositifs ou outils financiers à destination des porteurs de projet relevant de l'ESS. Deux outils d'aides directes (Contrat de création et contrat d'appui au développement de l'ESS) sont également mobilisables.

⁹ Voir encart sur l'Économie Sociale et Solidaire dans la partie « L'associatif : un enjeu pour l'emploi » et présentation dans la partie « Méthodologie, Sources, Territoires ».

La stratégie du Conseil général du Nord

Le Département s'engage activement en faveur du développement d'une économie plus solidaire. En effet, les entrepreneurs de l'Économie sociale et solidaire développent des projets collectifs qui répondent aux besoins des habitants et du territoire. Ils peuvent apporter des réponses innovantes face aux conséquences sociales de la mondialisation. Avec 10% des établissements employeurs présents dans le Nord qui relèvent de l'économie sociale (associations, coopératives ou mutuelles), ce sont près de 100 000 salariés qui sont concernés. Le Département est aujourd'hui présent à toutes les étapes de la création d'activités répondant aux valeurs de l'Économie sociale et solidaire.

Le Département entend apporter aux porteurs d'initiatives sociales ou solidaires un soutien leur permettant de créer leur activité dans les meilleures conditions possibles. Il apporte donc son appui financier à toute une palette d'outils et de structures entourant le démarrage et le développement de l'activité.

■ Soutien au montage de projets

- Conseils

Le Département soutient des structures spécialisées dans l'accompagnement à la création d'activité économique sous forme associative ou coopérative. Ces structures apportent leur expertise dans la mise en œuvre d'un projet (définition, évaluation des besoins, plan de financement...) et son suivi.

Contacts :

- AFIP 59/62 : 31 rue Principale à Ambricourt – 03.21.04.39.69
- Colline : 4 rue Lamartine à Lille – 03.20.88.26.49
- CCCO : Avenue du Bois à Lewarde – 03.27.71.37.37
- Entreprendre Ensemble : 66 rue des Chantiers de France à Dunkerque – 03.28.22.64.26
- Maillage : 19 Pl Sébastopol à Lille – 03.20.15.14.18
- Rhizomes : 31 Bd Beaufort à Roubaix – 03.20.66.24.10
- SCOP Entreprises : 3 rue Camille Guérin à Lille – 03.20.90.49.70

- Financier

Le Département s'investit dans des dispositifs régionaux partenariaux permettant aux créateurs de vérifier la pertinence de leur projet et de tester en grandeur réelle leur activité dans le cadre des Micro projets associatifs (MPA) ; il entend également favoriser l'essaimage ou l'émergence d'entreprises relevant du secteur de l'Économie sociale et solidaire avec le FIDESS : Fonds d'investissement pour le développement de l'entrepreneuriat social et solidaire.

Contacts :

- URIOPSS – Cellule MPA : 34 rue Patou à Lille – 03.20.87.61.60
- Nord Actif (FIDESS) – 54/56 rue Jean Sans Peur à Lille – 03.20.74.57.40

■ Soutien au démarrage ou au développement de l'activité

- Subvention directe

Afin de favoriser la création d'emplois de qualité c'est-à-dire par des CDI à minima à mi-temps, le Département propose une aide, sous forme de subvention, au démarrage d'un projet de création ou développement d'une nouvelle activité.

Depuis 2002, en investissant au total 780 000€ dans ce dispositif d'aide au développement de l'emploi associatif, le Département a favorisé le démarrage de 76 projets et permis la création de plus de 350 emplois.

Contacts :

- Service développement économique : 43 rue Gustave Delory à Lille – 03.59.73.56.78

- Apports en fonds propres

Le Département subventionne trois types de structures pouvant apporter des fonds propres.

Les clubs CIGALES mobilisent l'épargne de leurs membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives.

Contact :

- Association des Cigales : 81 bis rue Gantois à Lille – 03.20.54.09.51

Autonomie et Solidarité prend des participations minoritaires en capital et compte-courant dans des sociétés en création ou en développement au bénéfice de projets solidaires.

Contact :

- Autonomie et Solidarité : 146 rue Nationale à Lille – 03.20.14.30.62

Nord Actif intervient financièrement sous forme d'avances remboursables au profit de structures relevant de l'ESS, dont le projet permet la création ou le maintien d'emplois.

Contact :

- Nord Actif – 54/56 rue Jean Sans Peur à Lille – 03.20.74.57.40

- Aide à la pérennisation

En lien avec ses partenaires institutionnels, le Département soutient également les associations employeuses dans leur réflexion sur la pérennisation de leurs activités par le biais du Dispositif local d'accompagnement (DLA) et bénéficient ainsi des conseils d'un expert.

Contacts :

- CBE Lille Métropole : 150 rue de Fontenoy à Roubaix – 03.59.30.67.30
- Entreprendre Ensemble : 66 rue des Chantiers de France à Dunkerque - 03.28.22.64.26
- Nord Actif (DLA) – 54/56 rue Jean Sans Peur à Lille – 03.20.74.57.40

Pour la promotion et la mise en réseau des acteurs de l'Économie sociale et solidaire, le Département a choisi pour partenaires la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire ainsi que l'Assemblée permanente de l'Économie solidaire.

La stratégie de Lille Métropole Communauté urbaine

Par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2001, Lille Métropole est autorisée à élargir ses compétences, à compter du 1^{er} janvier 2002, « aux actions de développement économique » telles que définies dans les délibérations communautaires du 20 décembre 2000 et du 1^{er} mars 2002.

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, Lille Métropole a fait le choix de privilégier l'accompagnement de 10 filières d'excellence. Bien que l'économie sociale et solidaire ne soit pas une filière à proprement dite, elle a été identifiée comme telle et a été affichée comme une politique publique à part entière de la métropole.

De 2004 à 2006, Lille Métropole et l'ensemble des acteurs et des partenaires, ont réalisé un état des lieux pour se doter d'une approche commune de l'économie sociale et solidaire, capitaliser les acquis des études et démarches conduites par le Conseil régional et les communes dotées d'un plan local (Lille, Villeneuve d'Ascq, Seclin, Wattrelos...). Sur la base d'un travail partenarial, 5 ateliers territoriaux se sont tenus. Ils ont mobilisé au total plus d'une centaine de participants et ont abordé cinq sujets :

- financement des initiatives ESS ;
- reconversion et innovations ;
- emploi et réemploi de matières premières ;
- accompagnement des dynamiques collectives ;
- entrepreneuriat collectif.

En avril 2006, Lille Métropole a approuvé un plan cadre de l'économie sociale et solidaire reposant sur trois axes prioritaires :

- subvention aux structures qui accompagnent les porteurs de projets (aujourd'hui, 7 structures d'accompagnement sont financées) ;
- accompagnement des actions de sensibilisation, de promotion et de communication autour de l'ESS, comme le Forum métropolitain, l'édition de documents, le Forum mondial porté par le réseau Alliance ;
- mise en réseau des acteurs.

Dans le mandat actuel, Lille Métropole a adopté son plan métropolitain de développement économique (PMDE) dans lequel figure l'économie sociale et solidaire. Elle se positionne en chef de file du développement économique, impulse une animation et favorise la mise en cohérence de l'ensemble des acteurs concernés dans une double logique de subsidiarité et de transversalité de la politique publique se traduisant par un développement équilibré dans les huit territoires de la métropole lilloise (favoriser l'animation, la coordination, la

mutualisation et l'anticipation des différentes actions). Pour cela, Lille Métropole :

- s'appuie sur les réseaux organisés, les structures d'accompagnements, les acteurs de la formation et de la professionnalisation ;
- implique l'ensemble des structures et organismes concernés du territoire ;
- coordonne ses actions avec les collectivités (villes, Conseil général, Conseil régional) et l'État sur les compétences qui les concernent ;
- et articule ses différentes compétences et politiques (par exemple agenda 21, espace naturel métropolitain, assainissement, habitat, gestion des déchets, marchés publics, recherche...).

Le volet ESS du PMDE est en cours de préparation. Il sera articulé avec la nouvelle convention cadre du PRDESS et les déclinaisons locales portées par les communes. S'appuyant sur une démarche participative associant les principaux acteurs, notamment la société civile représentée par le Conseil de développement, l'objectif est une délibération-cadre pour décembre 2010. Un débat « économie sociale et solidaire » à destination des élus communautaires est prévu à l'automne 2010.

Parallèlement, est lancé un appel à projets pour favoriser l'émergence de nouveaux projets, l'esprit d'initiative et l'envie d'entreprendre autrement.

Dans ce volet, Lille Métropole a la volonté d'instaurer autant que possible les pratiques et valeurs de l'ESS au quotidien dans son mode de fonctionnement et ses prises de décision. Les collectivités territoriales se doivent en effet d'avoir une démarche exemplaire en la matière. Le PMDE doit ainsi contribuer à promouvoir des actions nouvelles. Il doit également favoriser la mutualisation d'actions et l'échange de pratiques entre les collectivités. Il doit enfin veiller à leur cohérence et à leurs effets sur le développement économique.

Enfin, la communication, la promotion de l'économie sociale et solidaire et le soutien à l'animation des réseaux d'acteurs demeureront une priorité afin que les valeurs et pratiques de ce modèle économique à part entière se diffusent et transforment l'économie actuelle dans un sens plus solidaire. Tous les ingrédients sont ainsi réunis pour démontrer l'excellence du territoire métropolitain quant à la capacité à créer un vrai pôle de coopération sur le champ de l'économie sociale et solidaire.

MÉTHODOLOGIE, SOURCES, TERRITOIRES



Méthodologie

L'Économie sociale et solidaire se décompose en quatre « familles » qui ont en commun quatre grands principes :

- une lucrativité limitée,
- la gestion démocratique,
- l'utilité sociale ou collective,
- la mixité des ressources.

À noter que certains de ces principes peuvent être communs à d'autres entreprises du secteur privé.

L'Économie sociale et solidaire réunit principalement quatre formes juridiques d'établissements :

- Les associations

Selon la loi de 1901, une association est définie comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Les associations peuvent être de plusieurs types : des associations non déclarées (catégorie juridique : 9210), des associations déclarées (9220), des associations d'insertion par l'économie (9221), des associations intermédiaires (9222), des groupements d'employeurs (9223), des associations reconnues d'utilité publique (9230) ou des associations de droit local (9260).

- Les coopératives

Forme d'entreprise dans laquelle est appliqué le principe « un homme, une voix » et qui appartient majoritairement à ses utilisateurs : apporteurs de matières (coopérative de commercialisation), acquéreurs de produits (coopérative d'approvisionnement), acheteur des produits vendus (coopérative de consommation), salariés (coopérative de production), candidats à la propriété (coopérative de construction)... La coopérative consiste donc à se regrouper pour un objet économique en appliquant une règle démocratique, et non des droits de vote proportionnels aux apports.

- Les mutuelles

Ce sont des regroupements de personnes qui choisissent de répartir collectivement les coûts de la prévention et de la réparation des risques auxquels elles sont soumises. Leur principe fondateur est donc la solidarité. Les mutuelles ont pour ressources principales les cotisations des adhérents. Elles affectent ces ressources à des actions de prévoyance et à l'indemnisation de leurs adhérents victimes de dommages ou de sinistres.

- Les fondations

La fondation est « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ». Il existe trois types de fondations : la fondation reconnue d'utilité publique, la fondation d'entreprise et la fondation sous égide.

Sources

Les données sur l'emploi salarié privé associatif (intitulé emploi associatif dans le reste de l'étude) étudiées dans l'étude reposent sur une extraction :

- du fichier des établissements employant au moins un salarié, affiliés à l'Assurance chômage et correspondants aux catégories juridiques des associations citées ci-dessus
- du système d'information de l'INSEE : CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)

Établissements affiliés à l'Assurance chômage

Le champ couvert par la statistique de l'Assurance chômage comprend tous les établissements industriels et commerciaux du secteur privé employant au moins un salarié en vertu d'un contrat de travail à la date considérée.

Ne sont donc pas recensés, les salariés de l'État et des collectivités locales, les salariés des établissements publics administratifs, la plus grande partie des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, les employés de maison des services domestiques, les salariés des ambassades et organismes internationaux et les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles recensés par les Caisses de mutualité sociale agricole (CMSA).

Les salariés figurant dans la statistique sont les salariés titulaires d'un contrat de travail (CDD, CDI, à temps complet ou à temps partiel), les apprentis, les contrats de professionnalisation en CDI ou CDD, les titulaires de contrats aidés, les salariés intérimaires (comptabilisés dans l'entreprise de travail temporaire). Les personnes de plus de 65 ans, les personnes non liées à l'entreprise par un contrat de travail (gérants, PDG) sont recensées à condition qu'il y ait, par ailleurs, au moins un salarié relevant de l'assurance chômage dans l'établissement.

Les salariés ne figurant pas dans la statistique sont les intermittents du spectacle, les personnes dont le contrat de travail est suspendu (congé sabbatique...), les personnes en stage dans l'entreprise ou les fonctionnaires en position de détachement.

Connaissance locale de l'appareil productif

CLAP est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation de trois sources : les DADS (déclarations annuelles de données sociales) ; les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf et les fichiers de paye de la fonction publique d'État.

Territoires

Le territoire d'observation de cette étude est celui de l'arrondissement de Lille (zones d'emploi de Lille et de Roubaix – Tourcoing). Celui-ci est comparé à d'autres métropoles :

- la métropole lyonnaise (zone d'emploi de Lyon centre) ;
- la métropole marseillaise (zones d'emploi d'Aix-Marseille, de Marseille - Aubagne, et de l'Étang de Berre) ;
- la région Nord-Pas de Calais ;
- la France métropolitaine.

Nous parlerons dans l'étude de Lille, Lyon, Marseille, de la région et de la France.

L'Observatoire régional de l'Économie sociale et solidaire (O.R.E.S.S.) de la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire du Nord-Pas de Calais

La Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire du Nord-Pas de Calais (C.R.E.S.S.), dispose depuis fin 2007 d'un Observatoire régional de l'Économie sociale et solidaire, intitulé O.R.E.S.S. Il produit des observations et des études quantitatives et qualitatives sur l'E.S.S. en Nord-Pas de Calais.

En parallèle et de manière complémentaire, depuis 2008 et jusqu'en 2012, la CRESS mène avec ConcertES, une structure partenaire de Wallonie en Belgique un programme transfrontalier. Dénommé Développement de l'économie sociale inter régional (D.E.S.I.R.), ce programme a pour objectif le développement des activités et de l'emploi de l'E.S.S. et des services à la personne de l'E.S.S. de part et d'autre de la frontière franco-belge. Il implique une observation et des études transfrontalières de l'E.S.S.

L'évolution annuelle de l'E.S.S.

Depuis 2008, l'observatoire régional de l'Économie sociale et solidaire apporte, chaque année, une mesure des établissements et salariés de l'E.S.S. et des analyses sur les tendances d'évolution de l'E.S.S.

Implantées dans l'ensemble des territoires infrarégionaux, les associations et les entreprises de l'E.S.S. connaissent bien les populations du fait de leurs activités de proximité et de leur recherche de solutions aux besoins exprimés. Aussi, l'O.R.E.S.S. permet la mesure et l'analyse des données utiles à la lisibilité de l'E.S.S. à l'échelle régionale comme au sein des territoires infrarégionaux.

Les observations qualitatives de l'E.S.S. Emploi - Formation

En 2009, l'O.R.E.S.S. en partenariat avec les réseaux et entreprises de l'E.S.S. et les partenaires de l'E.S.S. a conduit une réflexion prospective ayant abouti à la définition d'orientations stratégiques pour l'E.S.S. à l'horizon de 2025. Durant cette démarche prospective, les familles de l'Économie sociale et solidaire ont exprimé leurs préoccupations quant au vieillissement de la population, à l'environnement et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

En continuité de ces travaux prospectifs, l'O.R.E.S.S. a commencé à investir une étude prospective relative à l'emploi et la formation dans le secteur de l'E.S.S. Elle devra aboutir en fin 2010 à des propositions pragmatiques et utiles quant à l'adéquation des emplois et des formations de l'E.S.S. de demain.

Synergies entre entreprises de l'E.S.S. et impact de la frontière

Lors de la démarche prospective de 2009, les familles de l'Économie sociale et solidaire ont exprimé leurs préoccupations quant au vieillissement de la population, à l'environnement et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ces préoccupations, transversales aux acteurs de l'E.S.S., permettent d'envisager des synergies entre les acteurs de l'E.S.S. qui partagent les mêmes valeurs et principes.

Le cadre du programme D.E.S.I.R. permet, également, d'envisager le développement de ces synergies entre acteurs de l'E.S.S., de part et d'autre, de la frontière. Ces coopérations entre acteurs de l'E.S.S., propices au développement d'actions et de projets innovants et donc au développement des entreprises, des associations et de l'emploi de l'E.S.S., nécessitent la recherche de complémentarités pouvant les générer. Le repérage de ces éléments a été amorcé en 2009 dans le cadre de D.E.S.I.R. et se poursuivra en 2010.

Pour plus d'informations sur l'observatoire de l'Économie Sociale et Solidaire :

Le Site de la CRESS Nord – Pas de Calais : <http://www.cressnpcd.org/>

Le Site Observatoire : <http://www.observatoire-ess.eu/>

Contacts : Laurence Duflou (lduflou@cressnpcd.org) et Véronique Mangeot (vmangeot@cressnpcd.org)

Travail conçu et réalisé par :

Directeurs de publication :
Nathan STARKMAN, Eric VANHUYSSSE

Responsable de l'édition :
Chantal DELAHOUTRE, Eric VANHUYSSSE

Rédaction :
Aurélië THOREL (CBELM)
Corinne VALITON (ADULM)

Et pour les contributions :
Pierre BILLOIR (Conseil Régional)
Marion DELMOTTE, Jacques DUGHERA (LMCU)
Laurence DUFLOU, Véronique MANGEOT (CRESS)
Nathalie LEFEBVRE (Conseil Général)

Traitement des données :
Laurence DUFLOU, Véronique MANGEOT (CRESS)
Virginie GRUNT, Sébastien RAUDIN, Nicolas de VISMES (Pôle Emploi)
Aurélië THOREL (CBELM)
Corinne VALITON (ADULM)

Cartographie :
Didier POIDEVIN

Mise en page :
Jean-François BREITENBACH

Reprographie :
AD Concept

Mars 2010

Cette étude est publiée dans le cadre de l'Observatoire partenarial de l'économie de Lille Métropole (OPELM). Cet observatoire a pour mission d'identifier l'ensemble des éléments favorisant le développement de l'économie et de mettre en place une observation des enjeux métropolitains dans ces différents domaines. 16 structures y sont associées : l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord-Pas de Calais, le Comité de Bassin d'Emploi Lille Métropole, le Conseil Général du Nord, le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, la DDTEFP, la DREAL Nord-Pas de Calais, l'INSEE, Je crée en Nord-Pas de Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine, le réseau des Maisons de l'emploi, Pôle Emploi Nord-Pas de Calais, le Nord France Innovation Développement et les URSSAF.



Espace International 299, Boulevard de LEEDS
59777 EURALILLE
T. : (33) 03 20 63 33 50
F. : (33) 03 20 63 73 99

agence@lille-metropole-2015.org
www.lille-metropole-2015.org